

Règlement Sur la piste de DISNEY 2018

avec obligation d'achat Tirage au sort par Huissier

Date: du 1er au 31 décembre 2018

L'association Acheter Fertois, place de la lice BP 147 72400 La Ferté Bernard, organise chez les commerçants et artisans participants un jeu intitulé : Sur la piste de DISNEY

Conditions de participation :

Le jeu avec obligation d'achat valable entre le 1^{er} et le 31 décembre 2018 est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans pour la partie achat et aux enfants de 3 à 15 ans pour la partie recherche d'objets en rapport avec DISNEY à la date de participation à l'exception des adhérents du collectif.

Modalité de participation :

Dates du jeu: du 1er au 31 décembre 2018

Les cartes de jeu peuvent être récupérées chez les commerçants et artisans participants à l'opération «Sur la piste de DISNEY» pour tout achat de 10€ minimum.

Pour participer, les personnes devront compléter une carte de jeu en la faisant tamponner chez un minimum de commerçants et artisans différents par quartier et participants à l'opération «Sur la piste de DISNEY».

Quand le tampon est apposé par le commerçant, le participant doit trouver dans la vitrine de ce même commerçant l'objet, la figurine Disney cachée et le noter sur le bulletin de jeu.

Le nombre de tampon minimum est de 9 pour l'ensemble du jeu.

La participation sera validée dès que le bulletin atteint un montant de 90€ d'achat et que 18 figurines ou objets en rapport avec Disney auront été découverts.

Un tampon du commerçant/artisan participant pour tout panier supérieur ou égal à 10 €.

En cas d'égalité entre les participants, le gagnant sera celui qui a effectué le plus de dépenses chez les commerçants participants avec présentation de justificatifs.

Les personnes participantes devront ensuite déposer leurs cartes dûment complétées des tampons, au plus tard le 31 décembre 2018 à 19h, dans les urnes prévues à cet effet dans les commerces suivants :

- L'Atelier Floral (place Voltaire, 72400 La Ferté Bernard)
- Campanile (espace du lac, 72400 La Ferté Bernard)
- La Farfouine (7 rue de Paris, 72400 La Ferté Bernard)
- Place Carnot

Toute participation postale est exclue. Les indications Nom, Prénom, Adresse, Téléphone, mail sont obligatoires pour la validité de la carte de jeu.

Toute participation incomplète, erronée, illisible ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Un tirage au sort sera effectué par Maître Magalie AGRA PECHIODAT le MARDI 15/01/2019 et désignera les gagnants. Un seul bulletin gagnant par foyer (même nom, même adresse)

Dotation : pour plus de 1.600€

- Week-end pour une famille de 2 adultes + 2 enfants au parc Eurodisney pour un montant de 570€
- 500 euros de « chèques cadeaux fertois » qui seront à utiliser avant le 31 août 2019
- Entrées au zoo de Pescheray pour 4 familles de 2 adultes + 2 enfants pour un montant de 307€
- Entrées à Papéa pour 3 familles de 2 adultes + 2 enfants pour un montant de 72€
- Spectacles jeunesse au centre Athéna pour un montant de 170€

En aucun cas, il ne sera versé la contrevalet en espèce des lots. Les lots ne sont ni échangeables, ni monnayables, ni remboursables.

Remise des dotations :

La remise des lots aura lieu le Jeudi 24 janvier 2019 à la salle de l'Office de Tourisme, place de la lice 72400 La Ferté Bernard, à 19h30. Si le gagnant est dans l'impossibilité de se rendre à la remise des lots, il pourra en prendre possession après le 24/01/2019 chez L'Atelier Floral (place Voltaire, 72400 La Ferté Bernard) et ce jusqu'au

28/02/2019. Les dotations qui ne seront pas récupérées dans les délais requis seront considérées comme perdues.

Informatique et libertés:

Les données personnelles des participants sont traitées dans le respect de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont nécessaires à la gestion de leur participation au présent jeu et sont réservées à la société organisatrice.

En application de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'association organisatrice.

Les données personnelles recueillies dans la cadre du présent jeu seront utilisées pour contacter le participant en cas de gain du lot.

L'association organisatrice s'engage à l'égard des personnes concernées à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Droit à l'image :

Du fait de l'acceptation de la dotation, les gagnants autorisent « Acheter Fertois » à utiliser leur nom, prénom, photo dans toute opération promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie au bénéfice du gagnant de la dotation autre que la dotation remportée.

La cession de droit à l'image sur les clichés représentant le gagnant lors de la remise des lots couvre le territoire français, sans limite de durée, sur tous supports notamment le site Internet et la page facebook « Acheter Fertois ». Il est convenu que cette cession de droit à l'image ne donne droit à aucune rémunération d'aucune sorte.

Acceptation du règlement :

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Joueur au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Toutes les personnes qui décident de jouer au présent jeu, sont invitées à se reporter à la lecture du présent règlement qui sera disponible :

- Chez Maître AGRA PECHIODAT Magalie, SCP PARASIE et AGRA PECHIODAT, 1 Rue du Moulin à Tan, 72400 La Ferté Bernard
- Sur la page facebook d' « Acheter Fertois »

Dépôt du règlement :

Le présent règlement est déposé à l'étude de Me AGRA PECHIODAT Magalie, Huissier de Justice, SCP PARASIE et AGRA PECHIODAT, 1 Rue du Moulin à Tan, 72400 La Ferté Bernard , à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Ce règlement est disponible sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe pré timbrée à votre adresse auprès du : Acheter Fertois, place de la lice BP 147 72400 La Ferté Bernard

Frais relatifs à la demande du règlement

Le présent règlement et le remboursement du timbre utilisé pour la demande du règlement (au tarif lent 20g en vigueur) peuvent être obtenus, jusqu'au 19.12.2018 , sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Acheter Fertois, place de la lice BP 147 72400 La Ferté Bernard

Contestation du règlement :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : adresse du collectif, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement. Aucune contestation envoyée passée ce délai ne sera examinée par la Société Organisatrice. A l'exception des cas de fraude des Participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux du Mans, sous réserve des dispositions légales. En cas de contradiction entre les dispositions du présent

règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement prévaudront.

Pierre PARASIE
Magalie AGRA-PECHODAT
Huissiers de Justice Associés
Secrétaire d'un Office
1 rue du Moulin - Tan - BP 70
72403 LA FERTÉ BERNARD Cedex